

CONDITIONS GENERALE DE VENTE

TECHNO-VI

Dernière mise à jour le 22 novembre 2004

Préambules

TECHNO-VI fournit un service d'hébergement de site Web, TECHNO-VI SARL est inscrite au RCS Lyon sous le numéro 448 752 543, le siège social est TECHNO-VI, 15 Boulevard Vivier Merle 69003 LYON.

1. Définition

Internet : réseaux de nombreux serveurs situés en divers lieux à travers le monde et reliés entre eux à l'aide de réseaux de télécommunications.

Accès à Internet : service permettant aux abonnés d'accéder au réseau Internet et à ses différents services : courrier électronique, échange de fichiers, de logiciels et plus généralement, échange de données à travers le réseau Internet.

Site Internet : ensemble de données nécessaires à la publication et à l'échange d'informations sur Internet.

Client : toute personne physique majeure ou personne morale signataire du bon de commande en ligne.

Identifiant : terme qui désigne, d'une manière générale, le couple nom d'utilisateur/mot de passe permettant au client de s'identifier sur le réseau.

Espace Web : Espace de stockage alloué par TECHNO-VI à chaque client.

Nom de domaine : nom désignant de manière unique l'emplacement sur Internet des sites d'une entreprise.

Hébergement : ressources techniques et moyens mis à la disposition du client lui permettant de publier et d'exploiter un ou plusieurs sites Internet.

Serveur : ordinateur contrôlant certains accès et certaines ressources sur le réseau.

ICANN (Internet Corporation for Assigned Names and Numbers) : organisation définissant notamment les règles d'attribution et de gestion des Noms de Domaine et leur évolution.

2. Objet

TECHNO-VI fournit un service d'hébergement du site Web du client sur ses serveurs.

Le présent contrat a pour objet de permettre au client la mise en ligne sur les réseaux de l'Internet, et sous sa seule responsabilité, d'un site Web lui appartenant.

Le bon de commande affiché en ligne fait partie intégrante du présent contrat. Toute commande d'un ou plusieurs services de la société TECHNO-VI implique la pleine acceptation des présentes conditions.

3. Règles d'usage de l'Internet (Netiquette)

Le client déclare accepter les règles élémentaires de la Netiquette, disponible à cette adresse : <http://web.ccr.jussieu.fr/ccr/Netiquette.html> et en particulier reconnaît :

- ne pas effectuer d'envoi de 'spam' (courriers publicitaires non sollicités et/ou publicité dans les groupes de nouvelles non spécifiquement prévus à cet effet).
- que les données circulant sur Internet ne doivent pas contrevenir aux lois, réglementations, chartes d'usages ou déontologies, nationales et internationales en vigueur
- que le client, par son comportement et par les informations qu'il diffuse, fera en sorte de ne pas porter atteinte aux droits des tiers
- que les données circulant sur le réseau Internet sont susceptibles d'être détournées : la communication par le client de données confidentielles (code de carte bleue, etc...) est faite à ses risques et périls.

4. Produits et services

4.1. Espace Web

TECHNO-VI propose au client l'hébergement de son site Web via un espace disque alloué moyennant le paiement d'une location dont le coût est fonction de la formule choisie.

Le contenu de l'espace Web est réalisé par le client sous sa seule responsabilité. Il en est l'éditeur au sens de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 modifiée par la loi n° 2000-719 du 1er août 2000.

Ainsi, le client dispose d'une totale liberté quant au contenu de son espace Web, dans la mesure où celui-ci est conforme aux lois et réglementations en vigueur, nationales comme internationales, notamment en matière de propriété intellectuelle, littéraire et artistique, et ne contient aucune information qui pourrait être considérée comme dénigrante, diffamatoire ou injurieuse, ou portant atteinte à la vie privée, aux bonnes moeurs ou à l'ordre public.

TECHNO-VI fournit des hébergements qui permettent l'utilisation des scripts CGI, PHP, MYSQL et d'autres programmes exécutables. Ces scripts utilisent beaucoup plus de ressources système que de simples pages, les restrictions ci-dessous s'appliquent donc à l'utilisation de ces fonctionnalités.

Le Client a la possibilité de créer et exécuter ses propres CGI, PHP ou/et SQL sur son propre compte.

Cette utilisation doit être raisonnable.

Toutefois, dans le but de fournir un service de bonne qualité, nous nous réservons le droit d'arrêter l'exécution de certains CGI, PHP, SQL ou/et du site s'ils prennent trop de puissance serveur et mettent en péril le bon fonctionnement des serveurs de TECHNO-VI.

TECHNO-VI fera son possible pour aviser les clients qui utilisent des scripts utilisant un trop grand pourcentage de ressources système avant de suspendre ceux-ci.

Par contre, si les scripts causent des problèmes aux autres clients ou que ceux-ci prennent beaucoup trop de ressources ils pourront être stoppés sans préavis.

Le client est averti que l'utilisation non conforme à ce qui est indiqué ci-dessus peut être de nature à rendre incompatible le fonctionnement du site sur un serveur mutualisé, et exposer le site concerné à une suspension sans préavis afin de garantir une qualité de service acceptable à l'ensemble des clients du serveur.

Les scripts ne doivent en aucun cas interagir avec la configuration du serveur ou du matériel. L'exécution de scripts de ce genre pourra entraîner l'annulation immédiate du compte client.

Pour d'autres raisons non définies par les présentes mais qui, selon l'appréciation de TECHNO-VI, risqueraient de mettre en péril le système informatique, le client sera tenu de faire connaître la raison précise pour laquelle il utilise les scripts.

4.2. Adresse email

TECHNO-VI met à la disposition du client des adresses email, des alias emails et des forward d'emails dont le nombre est défini dans la formule choisie par le client. Le client pourra choisir ses adresses dans la mesure où elles sont disponibles et acceptées par TECHNO-VI.

Afin de lutter contre les virus et les les SPAM, TECHNO-VI met en place des systèmes de filtres automatique des emails du client sur ses installations.

TECHNO-VI se réserve le droit, à tout moment et sans préavis, de supprimer une ou l'ensemble des adresses emails, alias et forward, s'il estime que l'usage qui en est fait n'est pas conforme aux règles d'usage de l'Internet.

Un certain nombre d'adresses techniques sont réservées (comme par exemple, mysql, abuse, system...).

L'utilisation du SPAM est totalement interdite

Le client s'engage à ne pas se servir des fonctionnalités de la messagerie pour envoyer des messages en grand nombre (SPAM) ou à des personnes qui ne désirent pas en recevoir. A ce titre, TECHNO-VI se réserve le droit de mettre en place sur ses serveurs des outils logiciels empêchant ces pratiques.

En cas de non-respect de cet engagement, le client reconnaît que TECHNO-VI est en droit de limiter, de restreindre, d'interrompre ou de suspendre définitivement tout ou partie du service mis en cause.

4.3. Noms de domaine

TECHNO-VI propose au client l'hébergement du nom de domaine de son choix dans ses DNS.

Dans le cas d'un nouveau nom de domaine, TECHNO-VI se charge sur commande, pour le compte et au nom du client des formalités d'enregistrement du nom de domaine choisi par le client chez un registrar choisi par TV, moyennant un paiement dont le coût est fonction de l'extension du domaine, des options et de la durée d'enregistrement choisi par le client.

Il faudra néanmoins que le nom de domaine choisi soit disponible et que le client remplisse les conditions nécessaires éventuelles et fournisse les documents adéquats.

Conformément aux lois en vigueur, le client doit obligatoirement fournir ses coordonnées exactes, utilisées pour l'enregistrement du nom de domaine, il s'assurera notamment que son adresse e-mail reste valide jusqu'à la fin de validité de son domaine.

Le paiement des domaines se fait obligatoirement pour une période minimum de un an.

En tout état de cause, TECHNO-VI ne s'engage pas sur l'obtention du nom de domaine choisi par le client dans la mesure où cette décision appartient à VeriSign, à l'AFNIC, à DNS.be ou à d'autres organisme suivant l'extension du nom de domaine.

Le client est seul responsable du choix du nom de domaine et vérifiera que le nom choisi ne porte pas atteinte aux droits d'un tiers.

Le nom de domaine enregistré par le client est sous sa garde exclusive et il lui appartient de s'assurer du renouvellement de ce nom de domaine en temps utile.

Dans le cas où le client souhaite récupérer la gestion complète de son nom de domaine, TV met à disposition du client la procédure complète en ligne sur son site Web.

Le client peut soit : demander un transfert du domaine à partir d'un autre registrar ; ou soit récupérer la gestion complète de son nom de domaine chez le registrar actuel du nom de domaine via une demande à notre support en ligne, cette procédure ne comporte aucun frais.

4.4. Autres

TECHNO-VI propose également au client la mise à disposition de base de données, d'espace de stockage ainsi que des services de sauvegarde.

Les offres pouvant évoluer, le client est informé que le présent document pourra faire l'objet de modifications.

5. Prix des services, facturation, règlements

TECHNO-VI procède à la création des services demandés par le client sur ces serveurs suite à la réception du bon de commande rempli en ligne par le client et au paiement correspondant.

Les prix des loyers et prestations proposés sont ceux mentionnés sur le bon de commande.

Ils s'entendent TTC et sont payables d'avance, en EUROS, pour une période mensuel, trimestrielle, semestrielle ou annuelle, selon l'option choisie par le client.

TECHNO-VI se réserve la faculté de modifier ses prix à tout moment, sous réserve d'en informer le Client par courrier électronique ou par un avertissement en ligne sur le site de la société un mois à l'avance si les nouveaux tarifs sont moins favorables au client. Suite à cette information le client sera libre de résilier le contrat.

A défaut, le client sera réputé avoir accepté les nouveaux tarifs. Les modifications de tarifs seront applicables à tous les contrats et notamment à ceux en cours d'exécution.

TECHNO-VI se réserve le droit de répercuter sans délai toute nouvelle taxe ou toute augmentation de taux des taxes existantes.

6. Compte prépayé

TECHNO-VI fournit un service au client nommé compte prépayé qui permet au client de déposer des sommes via les moyens de paiements disponible sur le site de TV et d'en disposer par la suite pour commander des services uniquement sur le site de TV.

Le compte prépayé du client pourra être automatiquement alimenté du montant restant dans le cas d'un paiement par audiotel ou il resterait un trop perçu en faveur du client.

Le client reconnaît que les sommes perçus ou versées ne sont pas remboursables d'aucune manière et devront être utilisées uniquement sur le site de TV.

7. Renouvellement

En cas de renouvellement, les taxes et le tarif applicable seront ceux en vigueur au jour du renouvellement.

TECHNO-VI notifiera le client par le biais d'e-mails de son obligation d'acquitter le prix du renouvellement du/des services concerné(s).

A défaut de l'entier paiement du prix du renouvellement fixé dans le tarif, TV ne pourra effectuer le renouvellement demandé par le client. Le client recevra un e-mail de notification de fermeture de l'hébergement à la date d'anniversaire de celui-ci. TV entreprendra l'effacement définitif du service 15 jours après la date anniversaire du renouvellement.

Le client prendra toutes ses dispositions pour sauvegarder ses données avant la fermeture de ses services.

Tout défaut de paiement ou paiement irrégulier, c'est à dire, notamment, d'un montant erroné, ou incomplet, ou ne comportant pas les références requises, ou effectué par un moyen ou une procédure non acceptés par TV, sera purement et simplement ignoré et provoquera le rejet par TV de la demande d'enregistrement, de renouvellement ou de transfert.

Tout incident et/ou retard de paiement à l'échéance entraînera suspension de services suite à nos rappels.

8. Résiliation, suspension

TECHNO-VI se réserve le droit de résilier ou suspendre de plein droit le contrat, sans que le client ne puisse lui demander une quelconque indemnité, en cas de

violation d'une des clauses des présentes conditions et en particulier dans le cas où :

TECHNO-VI se verrait notifier par des abonnés d'Internet, que le client ne respecte pas le code de bonne conduite Internet ou fait un usage d'Internet de nature à porter préjudice aux droits des tiers , qui serait contraire aux bonnes moeurs ou à l'ordre public.

TECHNO-VI se verrait notifier par des ayant droits que le client reproduit, diffuse des données protégées par un droit de propriété.

TECHNO-VI constaterait des actes de piratage.

Dans le cas où l'une des hypothèses visées ci-dessus se réalisait, TECHNO-VI se réserve le droit de mettre fin au présent contrat, sans indemnité ni préavis.

TECHNO-VI se réserve le droit de résilier ou de suspendre, de plein droit, sans préavis ni formalité judiciaire, le présent contrat par courrier électronique en cas d'incident ou de retard de paiement, et sans que le client puisse prétendre à une quelconque indemnité de TECHNO-VI

8.1. Annulation de la commande par le client

Par dérogation à l'article L.121-20-1, 1° du Code Français de la Consommation, le client peut exercer son droit de rétractation dans un délai de sept (7) jours à compter de l'achat en ligne (excepté si la prestation comprend l'enregistrement d'un nom de domaine, TECHNO-VI n'ayant à ce moment la qu'un rôle d'intermédiaire (art. L. 121-20-2)), et ainsi annuler sa commande par l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse suivante :

TECHNO-VI 15 Bd Vivier Merle 69003 LYON

Toute demande de rétractation qui ne respecterait pas le délai légal ou les formalités de l'alinéa précédent ne sera pas prise en considération.

9. Identification du client

9.1. Informations obligatoires

Le client personne physique déclare être âgé de plus de 18 ans et avoir la pleine capacité juridique.

Pour obtenir un accès aux services, le client s'engage à communiquer ses coordonnées exactes à TV.

9.2. Caractères exact et actuel de ces informations

Les coordonnées communiquées par le client doivent être exactes.

Le client s'engage à maintenir une adresse email de contact et une adresse postale valable.

TV ne saurait être tenu pour responsable des conséquences que pourrait subir le client et/ou les tiers dans l'hypothèse où le client aurait omis de notifier à TV toute modification.

9.3. Protection des données à caractère personnel

Tout client peut demander à TV la communication des informations nominatives le concernant et les faire rectifier le cas échéant, conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

TECHNO-VI s'engage à ne pas céder ou vendre les données personnel du client.

En vertu de la loi n° 2000-719 du 1er août 2000, les coordonnées déclarées par le client pourront être communiquées sur réquisition des autorités judiciaires.

10. Responsabilités et obligations de TV

10.1. Obligations

TV s'engage à apporter tout le soin et la diligence nécessaires à la fourniture d'un service de qualité conformément aux usages de la profession et à l'état de l'art. Il ne répond que d'une obligation de moyens.

TV s'engage à :

- * Assurer l'accès au serveur 24 h/24 tous les jours de l'année. En cas d'absolue nécessité, TV se réserve la possibilité d'interrompre le serveur pour procéder à une intervention technique afin d'en améliorer son fonctionnement ou pour toute opération de maintenance. TV informera alors auparavant, dans la mesure du possible, le client dans un délai raisonnable en l'informant de la nature et de la durée de l'intervention, afin que le client prenne ses dispositions.

- * Intervenir rapidement en cas d'incident,

- * Assurer le maintien au meilleur niveau de la qualité de ses outils,

10.2. Responsabilités

TV n'exerce aucun contrôle sur le contenu émis par le client, que ce soit à travers son espace Web ou les courriers qu'il serait amené à envoyer.

En aucun cas, TV ne saurait voir sa responsabilité engagée à la suite de toute action ou recours de tiers, notamment par :

- la diffusion de matériel protégé par un droit de propriété intellectuelle, littéraire, artistique. Les données circulant sur Internet pouvant être réglementées en terme d'usage ou protégées par un droit de propriété, le client est donc l'unique responsable de l'utilisation des données qu'il consulte, stocke et transporte sur Internet ;
- la propagation de propos, d'images ou de sons pouvant constituer une diffamation, une injure, un dénigrement ou portant atteinte à la vie privée, aux bonnes moeurs ou à l'ordre public.

10.3. Accessibilité

Du fait des caractéristiques et limites de l'Internet, que le client déclare connaître, TV ne peut en aucune manière être tenu responsable des vitesses d'accès depuis d'autres sites dans le monde ou de ralentissements, des difficultés d'accès au site du client.

TV ne peut non plus être tenu responsable du non acheminement de courriers électroniques, articles de forum de discussions, du fait des mêmes limitations et caractéristiques de l'Internet.

TV se réserve le droit d'interrompre temporairement l'accessibilité à ses services pour des raisons de maintenance et/ou d'amélioration sans que le client puisse prétendre à une quelconque indemnité. Cependant, TV fera ses meilleurs efforts pour assurer la fourniture, la maintenance de l'accès aux services de TV et s'engage à mettre en oeuvre tous les moyens dont il dispose pour minimiser ce type d'interruption.

10.4. Sécurité

La responsabilité de TV ne saurait être engagée en cas d'introduction malveillante sur l'espace Web du client ou pour un piratage des boîtes aux lettres du client et ce, malgré toutes les mesures de sécurité prises par TV.

Il est expressément convenu que, si la responsabilité de TV était retenue dans l'exécution du présent contrat, le client ne pourrait prétendre à d'autres indemnités et dommages et intérêts que le remboursement des frais engagés par lui, au titre du présent contrat.

11. Responsabilités et obligations du client

Le Client reconnaît avoir vérifié l'adéquation du service à ses besoins et avoir reçu de OVH toutes les informations et conseils qui lui étaient nécessaires pour souscrire au présent engagement en connaissance de cause.

Le client s'engage à ne pas héberger de sites de charme ou à caractère racistes ou illégaux et ceux ayant des liens hypertextes vers ce type de sites sont interdits sur les serveurs de TV.

Il s'engage également à ne pas faire de redirection de son domaine vers ce type de sites.

Le client s'engage à ne mettre à disposition du public, à partir de son site hébergé sur les serveurs de TV, de fichiers sons ou vidéo encodés sous le format MP3 ou autre dont il n'aurait pas la propriété intellectuelle. Il s'engage également à ne pas inclure sur son site de liens hypertextes et à ne pas faire de redirection de son domaine vers des sites diffusant ce type de service.

Le client est responsable du respect du volume de trafic et de l'espace de stockage autorisé par la formule et options auxquelles il a souscrit.

Le client est informé que les publications constituent notamment des oeuvres de l'esprit protégées par les droits d'auteurs au sens de l'article L 112-2 1er et 2° du Code de la Propriété Intellectuelle.

Le client assure TV qu'il est titulaire de tous les droits de propriété intellectuelle sur l'intégralité des pages qu'il fait héberger, c'est-à-dire des droits de reproduction, de représentation et de diffusion relatifs au support Internet, pour une durée préalablement déterminée.

Le client agit en tant qu'entité indépendante et assume en conséquence seul les risques et périls de son activité. Le client est seul responsable des services et de son site Internet, du contenu des informations transmises, diffusées ou collectées, de

leur exploitation et de leur mise à jour, ainsi que de tous fichiers, notamment fichiers d'adresses.

Le client s'engage à respecter l'ensemble des prescriptions légales et réglementaires en vigueur, et en particulier celles relatives à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, et notamment à faire toute déclaration des traitements auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (C.N.I.L.). Le client s'engage par ailleurs à prendre toutes les assurances nécessaires auprès d'un organisme notoirement solvable afin de couvrir tous les dommages qui lui seraient imputables dans le cadre du présent contrat ou de son exécution.

Le client garantit relever indemne TV de toute action en revendication de tiers liée au contenu des informations transmises, diffusées, reproduites notamment celles résultant d'une atteinte aux droits de la personnalité, à un droit de propriété lié à un brevet, à une marque, à des dessins et modèles, à des droits d'auteur ou celles résultant d'un acte de concurrence déloyale ou parasitaire ou d'une atteinte à l'ordre public, aux règles déontologiques régissant Internet, aux bonnes moeurs, au respect de la vie privée (droit à l'image, secret de la correspondance...) ou aux dispositions du Code Pénal : à ce titre, le client indemniserà TV de tous frais, charges et dépenses que celle-ci aurait à supporter de ce fait, en ce compris les honoraires et frais raisonnables des conseils de TV, même par une décision de justice non définitive.

Le client s'engage à régler directement à l'auteur de la réclamation toute somme que celui-ci exigerait de TV. En outre, le client s'engage à intervenir sur demande de TV à toute instance engagée contre cette dernière ainsi qu'à garantir à TV de toutes les condamnations qui seraient prononcées contre elle à cette occasion. En conséquence, le client s'engage à faire son affaire personnelle de toute réclamation et/ou procédure quelle qu'en soit la forme, l'objet ou la nature qui serait formée contre TV et qui se rattacherait aux obligations mises à la charge du client au titre du présent contrat.

Le client, seul responsable du contenu du site, s'engage à assurer à ses frais la défense de TV dans le cas où cette dernière ferait l'objet d'une action en revendication, relative aux données, informations, messages etc., qu'elle diffuse, et à prendre à sa charge l'indemnité due en réparation du préjudice éventuellement subi, à condition d'avoir toute liberté pour transiger et conduire la procédure.

Le client est seul responsable de la garde et de l'utilisation des identifiants que TV lui aura transmis. Le client prend à ses risques et périls toute divulgation de ses identifiants.

Le client s'engage à ne pas pénétrer les systèmes informatiques de TV ou tenter de le faire.

12. Assistance

TV met à la disposition du Client une assistance technique par e-mail joignable 24/24h sur son site.

13. Cas de force majeure

Aucune des deux parties ne sera tenue pour responsable vis-à-vis de l'autre de la non-exécution ou des retards dans l'exécution d'une obligation née du présent

contrat qui seraient dus au fait de l'autre partie consécutivement à la survenance d'un cas de force majeure habituellement reconnu par la jurisprudence.

Le cas de force majeure suspend les obligations nées du présent contrat pendant toute la durée de son existence. Toutefois, si le cas de force majeure avait une durée d'existence supérieure à 30 jours consécutifs, il ouvrirait droit à la résiliation de plein droit du présent contrat par l'une ou l'autre des parties huit jours après l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception notifiant cette décision.

14. Loi applicable – Attribution de juridiction

Le présent contrat est régi par la loi française.

Tout litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution des présentes sera de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Lyon.